



Au Fil du Roy

Bonne Année 2022



SITE INTERNET www.villamblard.fr

INFOS MUNICIPALES
N° 50 Décembre 2021

RENSEIGNEMENTS

Population : 908 habitants
Superficie : 2 043 ha
Electeurs inscrits : 686

Mairie : ☎ 05.53.81.90.18
Ouverture : ⌚
 Lundi, Mercredi : 9h - 12h & 14h -17h
 Jeudi, Vendredi
 Mardi : 14h – 17h

Secrétaires : GUIMARD Nadine et BEYNEY Sylvie

Poste : ⌚ 9h30-12h

Du Lundi au vendredi

Receveur :

Guichet 05 53 82 84 15

Trésor Public : (Ribérac) 05 53 92 46 00

Equipement : 05 53 81 95 94

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Presbytère : 06 30 72 89 66

Médecins :

Mme BEL-GUERIN Claudine 05 53 81 90 03

Pharmacie :

MAGELLAN PHARMA 05 53 81 23 84

Kinésithérapeute

Mme BESSE MEREDIEU Elisa 05 53 81 29 40

Mme MEREDIEU Catherine

Mme MEYER Jennifer

Ostéopathe

Melle CIARLO Delphine 06 78 80 31 51

Infirmiers (ères) :

Mme BRIGASCO Joëlle 05 53 82 28 94

Mme CLAUDEL Christine 05 53 81 78 73

Mme KLAMKA Mélanie 05 53 82 28 94

Mme PLAÇOT Christelle 05 53 82 28 94

Mme PORCHERON Élodie 06 08 81 99 48

M. TROUVE Michel 05 53 81 95 46

Psychologue

Mme TRUFFERT Karine 06 88 16 45 05

Podologue-Pédicure

Mme BLANC Stéphanie 05 53 54 00 10

Dentiste

Mme ZAHARIA Sofia-Cornélia 05 53 81 44 47

DDSP Centre Médico Social 05 53 81 94 68

Permanence assistante sociale

les mardis matin 05 53 02 06 40

Maison de retraite

La Vallée du Roy 05 53 80 86 26



RPI Issac/Villamblard

Ecole maternelle Villamblard 05.53.81.96.24

Mme DOCHE Gisèle

Ecole Primaire Villamblard 05 53 81 95 26

Mme DEMBLANS Julie

Ecole Issac 05 53 81 18 96

Mme WAGNER-ARQUEY Sophie

Notaires :

M. LABADIE François 05 53 81 90 08

M. LOPEZ Julie 05 53 81 90 08

AIVAP 05 53 81 94 64

Mme GRIFFET Barbara

Mme LESTANG Émilie

Soutien Partage Evasion

Espace de vie sociale 05 53 81 33 62

Equipements publics :

1 Salle culturelle Jean Fourloubey 1 Stade de football

1 Garderie scolaire 1 Piscine

1 Salle des associations 2 Cours de tennis

1 Bibliothèque

Dépannage EDF : 09 72 67 50 24

Dépannage SAUR : 05 53 54 60 38

MARCHE TOUS LES LUNDIS MATIN

Ordures ménagères : 7 points de collecte

Déchetterie Beileymas 05 53 82 21 91

lundi et mercredi 9h 12h – 13h30 17h

et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

Renseignements utiles + sommaire 2

Mot du Maire 3

Mais si !!! le Conseil Municipal travaille 4

Infos 5 à 12

Vie associative 13

Artisans et commerçants 14 & 15

LE MOT DU MAIRE

Chères Villamblardaises, Chers Villamblardais,

Nous voici déjà dans les derniers jours de l'année 2021 qui aura vu se poursuivre cette pandémie inédite et ses conséquences sur nos vies quotidiennes.

Comment ne pas être déçu aujourd'hui ?

Pour la deuxième année consécutive, les mesures sanitaires ne nous permettent pas de nous réunir pour notre traditionnelle cérémonie des vœux, nous en sommes, l'équipe municipale et moi-même, désolés....

Cette année 2022 sera marquée par des échéances électorales importantes, je ne peux que vous encourager à aller voter pour que notre démocratie perdure.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de voirie les plus urgents ont été réalisés.

Dès le 03 janvier, les travaux de renforcement des maisons jouxtant l'ancien SODI vont débuter et s'ensuivra la démolition totale du bâtiment prévue pendant les vacances scolaires de février.

Enedis devrait commencer l'enfouissement des lignes haute tension dans le courant du premier semestre.

Concernant les autres grands projets engagés par la commune, l'accessibilité du château de Barrière et la construction de la gendarmerie, les études sont en cours de finalisation.

Ce numéro me donne également l'occasion de revenir sur notre travail quotidien, un grand merci aux agents communaux qui sont les chevilles ouvrières sans lesquelles rien ne serait possible. Merci pour leur implication et leur sens du service public, n'oublions pas l'équipe municipale, chaque élu joue un rôle prépondérant pour vous donner pleinement satisfaction.

Je souhaite au nom du conseil municipal et en mon nom que la commune soit pour chacun d'entre vous le plus bel espace d'épanouissement...

Bienvenue dans notre beau village aux nouveaux commerçants et résidents.

Bonne et heureuse année 2022, prenez soin de vous et de vos proches.

Avec mes sentiments dévoués.



*Le Maire
Jean Luc ALARY*

MAIS SI !!! LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE...

16 novembre 2021

- Convention travaux renforcement des berges du Roy
- Travaux de mise aux normes de l'armoire électrique des cloches
- Assurance statutaire du personnel 2022
- Validation travaux voirie 2021
- Maitrise d'œuvre restauration château de Barrière
- Suppression des régies de recettes cantine et garderie

21 Septembre 2021

- RPQS Assainissement
- RPQS Eau potable SM ISLE DRONNE VERN
- Avenant au contrat 2019-2023 boues résiduelles STEP
- Instruction des dossiers d'urbanisme
- Rachat concessions cimetière
- Etude diagnostique assainissement des eaux usées et eaux pluviales
- Constat des concessions en état d'abandon

2 Juillet 2021

- Modification RIFSEEP
- Démolition bâtiments « SODI » et maison école
- RPQS Assainissement SMDE 24
- Création emploi accroissement activité
- Convention extension Réseau Eau
- Modification n°1 du marché de maitrise d'œuvre déconstruction bâtiments
- Achat d'un tracteur

Concessions cimetière

Une délibération a été prise le 21 septembre pour la reprise des concessions de plus de 30 ans dont l'état d'abandon a été constaté. Dans le cas où les successeurs des n° ci-dessous ne souhaitent pas que la concession soit reprise, ils doivent en informer la mairie/

Concessions concernées

N°	Nom
A53	BELLANGER Pierre
A54	BELLANGER Pierre
A78	LAPLAGNE née SINSOUT
A79	LAPLAGNE née SINSOUT
A80	COLINET-RAYNAUD-LAPLAGNE
A81	COLINET-RAYNAUD-LAPLAGNE
A136	PETRICQ-CUMENAL
A137	PETRICQ-CUMENAL
A167	CHAUVEROU Jean

A168	CHAUVEROU Jean
B84	BOIRAT Elise
B97	LARMANDIE-de MAILLARD-DESMOULIN de LEYBARDIE-COSSON de la SUDRIE
B136	ROTH – ALICOT Pierre
C14	ROCHE – GRELETTY de St AVIT
C15	ROCHE – GRELETTY de St AVIT
C16	SARTRAL Auguste
C17	BARBARY – SALES
C18	BARBARY – SALES
C22	DIGNAC Léonard
C23	DIGNAC Léonard
C24	
C26	VAUBAL – BORIE
C27	VAUBAL – BORIE
C28	VAUBAL – BORIE
C31	Veuve RAYNAUD née GAGNAIRE
C61	SUBRAT
C100	CLERGEAU René
C101	DELAGE Octave
C175	DEVAUX DE MAILLARD André
C176	DEVAUX DE MAILLARD André
C195	DALEME-SEGUIER

Information conciliateur

Le Conciliateur de Justice du Périgord central et Bergerac 2 tient une permanence à la mairie de Villablard chaque lundi de 14h30 à 17h15 et reçoit les personnes avec ou sans rendez-vous (tél: 05 53 57 29 48).

Rappelons que le Conciliateur de Justice est un intervenant assermenté, nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Bordeaux et dont les services sont entièrement gratuits. Sa mission est de régler des litiges entre particuliers tels que: les conflits et troubles de voisinage, les relations entre bailleurs et locataires, les litiges avec les banques, assurances, commerçants et artisans, les litiges liés à des baux ruraux, les litiges entre personnes. Il offre un moyen simple, rapide et efficace de venir à bout d'un conflit et d'obtenir un accord amiable sans aller au tribunal et sans frais. Toutefois son constat d'accord peut être homologué par le juge du tribunal d'instance, il a alors valeur de jugement.

DISPARITION

Le doyen de Villamblard, Louis Cantelaube, Loulou comme on le surnommait, s'est éteint paisiblement chez lui, dans sa maison natale, vendredi 9 juillet. Né le 17 juin 1917, il avait fêté 104 ans avec sa famille avant d'être hospitalisé quelques jours.

En 1952, Louis Cantelaube avait repris la pharmacie de son père Émile, ouverte en 1910. Il y exerça pendant plus de quarante ans. Il avait épousé Madeleine le 11 avril 1950. Le couple a eu deux enfants, Jean-Paul et Cécile, trois petits-enfants, Jean-Baptiste, Stéphane et Marine, et un arrière-petit-fils, Louis. Sportif, il a joué au rugby à Mussidan avant de diriger l'Union Sportive Villamblardaise de 1960 à 1983. Pendant vingt-quatre ans, il a été au service de la commune en tant que conseiller municipal et adjoint durant un mandat. Lorsque ses engagements lui laissaient du temps libre, Louis Cantelaube s'adonnait à la pêche et à la cueillette des champignons, ses passions.

« Sensible à tous ces gens modestes, dans ce pays modeste », avait-il dit lors de l'hommage qui lui avait été rendu pour ses 100 ans, il avait une mémoire sans faille de tous les événements et personnages de son village.



PARTICIPATION CITOYENNE

Vendredi 8 octobre, le maire de Villamblard Jean-Luc Alary a accueilli Thierry Mailles, le directeur de cabinet du préfet de la Dordogne, et le colonel Louis Pauty, commandant le groupement de la Dordogne de la gendarmerie nationale, pour la signature de la convention de Participation citoyenne. Le capitaine Pierre-Olivier Cros, commandant de compagnie en second de Bergerac, le lieutenant Hugues Fazilleau, commandant de la communauté de brigades de Bergerac, Romain Cluzeau, adjoint au commandant de brigade de Villamblard, des membres du Conseil municipal et les cinq référents du dispositif (*il s'agit de Cécile Cantelaube, Marie-Louise Lanxade, Krystèle Hamon, Éric Pasquet et Jean-Jacques Guimard*) étaient également présents.

Le colonel Pauty, très sensible à l'engagement de ces référents, a rappelé leur rôle et celui du maire, responsable de la sécurité dans sa commune. Ils accomplissent un geste civique en rapprochant la gendarmerie de la population, en adoptant une attitude vigilante et en informant les forces de l'ordre de faits leur paraissant inhabituels. Ils ont bénéficié déjà de quelques heures de formation et ont été invités à visiter le centre opérationnel de la gendarmerie. Confirmant les propos du colonel, Thierry Mailles a estimé que ce partenariat fait la grande force du système de sécurité.



LIGUE CONTRE LE CANCER

Le comité départemental de la Ligue contre le cancer Dordogne intervient chaque été dans les points de baignade du département. Il demande à ses 24 antennes de faire des animations de prévention contre les risques du soleil (notamment le cancer de la peau). Ils inscrivent leur action, dans la suite d'octobre rose pour le cancer du sein et de mars bleu pour le cancer colorectal. En accord avec la municipalité, cette intervention de prévention soleil a été réalisée par l'antenne Saint-Alvère-Vergt, de la Ligue contre le cancer Dordogne, présidée par Catherine Galvagnon.

Mercredi 11 août et vendredi 20 août, un stand a été installé aux abords de la piscine municipale, route de Périgueux, par les animatrices. Celles-ci étaient ravies du site, à la fois ensoleillé et ombragé, et de l'accueil qui leur a été réservé par les employées, Sylvie et Laetitia, ainsi que la maître-nageuse Loane.



Prenant leur rôle au sérieux, les animatrices ont sensibilisé les enfants, venus spontanément, ainsi que les adultes. Cette activité a permis des échanges riches et diversifiés, sous forme de documentation et de questionnaires, ludiques pour les enfants, et informatifs pour les adultes.

DEFIBRILATEURS

Désormais la commune est dotée de 6 défibrillateurs situés :

- à la mairie
- sous la halle
- au stade de football
- au tennis/piscine
- à la salle culturelle
- à l'école maternelle



Une formation est possible sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie.

LES GESTES QUI SAUVENT

Venez apprendre les gestes qui sauvent avec vos pompiers (centre de secours de Villamblard), en partenariat avec la municipalité. La formation se déroule sur deux heures en groupe de 10 personnes. L'inscription est gratuite et se fait en mairie. Les sessions pourront se tenir le soir ou en journée le samedi.



TRAVAUX

Fibre



Les travaux de déploiement de la fibre optiques vont se poursuivre dans la commune. Comme vous avez pu le constater, plusieurs kilomètres de fibre ont déjà été enterrés le long des routes départementales.

Pour notre Zone, le NRO (nœud de raccordement optique) sera situé à Douville. Il alimentera trois SRO (sous-répartiteurs optiques) disposés sur la commune de Villamblard. Chaque SRO desservira des PBO (points de branchements optiques), derniers équipements publics avant raccordements chez les particuliers. 619 foyers doivent être raccordés dans notre commune.

A partir du mois de janvier, des agents interviendront sur le terrain pour vérifier les boîtes aux lettres et façades de chaque foyer (des photos pourront être prises par ces agents pour les besoins des futures implantations).

Les liaisons entre le NRO et les trois SRO seront obligatoirement enterrées. Celles reliant les SRO et les PBO utiliseront les fourreaux des lignes téléphoniques enterrées lorsqu'ils existent et le réseau aérien dans la grande majorité des cas. La fibre optique sera posée en parallèle du fil de téléphone. Quand pour un foyer il n'existe pas de ligne téléphonique (enterrée ou aérienne), une liaison enterrée sera créée.

Les travaux de pose et de branchement vont s'étaler sur les deux prochaines années pour une mise en service début 2024.

Château

Le château de Barrière est de nouveau échafaudé. L'intervention consiste à consolider l'arase du mur du logis Nord et à vérifier l'étanchéité du toit terrasse. Des chapeaux métalliques vont également être disposés sur les cheminées afin d'éviter les ruissellements d'eau de pluie.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mardi 24 août s'est tenu, à la salle culturelle Jean-Fourloubey de Villambard, le Conseil communautaire d'Isle et Crempse en Périgord. Le maire, Jean-Luc Alary étant absent pour des obligations professionnelles, Didier Marchand, son premier adjoint, a accueilli les participants.

La présidente, Marie-Rose Veyssière, a tout d'abord porté au vote le compte rendu du précédent Conseil adopté à l'unanimité. Les conseillers ont dû ensuite voter l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mussidan. Aucune remarque n'ayant été faite suite à l'affichage pour l'autorisation de construction d'un bâtiment à usage commercial, dans la zone concernée.

À la demande du responsable du Trésor public, plusieurs délibérations modificatives ont été soumises au vote des participants, et adoptées à l'unanimité, suite à la régularisation dans les différents chapitres du budget. Également à la demande du Trésor public, les délégués communautaires ont dû voter pour la durée d'amortissement des biens et l'exonération des pénalités de retard de la société Marcillac, pour les travaux réalisés dans un bâtiment communautaire. Ces travaux ont d'ailleurs été réalisés avec succès.

Des régularisations sur les contrats des postes permanents statutaires ou non titulaires de la collectivité ont dû aussi être votées, afin que le personnel puisse percevoir normalement son salaire à compter du mois d'août. Pour clore l'ordre du jour, les membres du conseil communautaire ont autorisé la présidente à signer la convention financière avec le Syndicat mixte du Pays de l'Isle, soit un total de 26 331 euros pour la mission. Marie-Rose Veyssière a par ailleurs conseillé aux maires de présenter tous les projets chiffrés qu'ils peuvent avoir dans leur commune dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique, signé entre l'Etat et les collectivités pour l'amélioration des biens communaux.



Mardi 23 novembre les élus de la Communauté de communes (Cdc) Isle et Crempse

en Périgord se sont réunis à Douville, à la salle des fêtes, en présence du maire Arnaud Juncker.

C'était d'abord l'occasion pour le Conseil communautaire et les membres de la commission communication d'accueillir les gagnants du



jeu concours «Isle et Crempse, de l'eau à l'institution», organisé par la Cdc cet été. Il s'agit de M. et Mme Saint-Martin, originaires de Lembras, qui ont remercié les élus et les entreprises ayant fait don des lots.

SMD3 : Pascal Protano, le président du Syndicat départemental des déchets de la Dordogne, et Sylvain Marty, le directeur, ont ensuite, sur invitation de Marie-Rose Veyssière, la présidente de la Cdc, effectué une présentation de cet organisme, en précisant tout d'abord que c'est une structure publique, qui met notamment en place l'application de la redevance incitative, consigne nationale pour diminuer les tonnages de détritux enfouis.

Ils ont tous deux fait remarquer que sur les premiers secteurs où ont été implantés les points d'apport volontaire, une baisse du tonnage de la production d'ordures ménagères dans les sacs noirs est d'environ 40 %. Le tri s'est amélioré. L'objectif est de réduire de 50 % la quantité de déchets enfouis. Ce nouveau système de collecte rencontre des critiques auxquelles les représentants du SMD3 souhaitent remédier. Pour cela, ils ont rencontré les parlementaires de la Dordogne afin de discuter de la création d'une tarification sociale comme pour l'eau et l'électricité. Pascal Protano indique avoir également consulté le ministre de l'Intérieur. Concernant les personnes en perte d'autonomie, qui ont chez elles une aide à domicile, un travail est en cours avec le Département et les centres intercommunaux d'action sociale (Cias). Pour le président et le directeur du SMD3, la concertation et la communication vont se poursuivre, tant avec les élus qu'avec le public. « Il faut essayer de travailler tous ensemble », souligne Pascal Protano.

Forum des artisans Enfin, dans le compte rendu de la commission économie et agriculture du 27 octobre, Flore Boyer envisage une réunion des producteurs locaux de produits frais en décembre, et a aussi annoncé un nouveau forum des artisans pour le printemps 2022 sur le territoire.

GENDARMERIE

Proposition d'organisation de la future gendarmerie (par l'Agence Technique Départementale)

La commune de Villamblard accueille actuellement une brigade de Gendarmerie. Accusant leur âge, les locaux actuels, construits dans les années 1970, ne répondent plus aux exigences de fonctionnement des services. Les logements associés n'apportent plus le confort attendu, notamment au niveau thermique. En outre, la réorganisation des forces de Gendarmerie sur le territoire a entraîné une évolution des besoins, qui rend impossible la réutilisation du bâtiment. En accord avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, la commune envisage donc la construction d'une caserne de gendarmerie neuve, dans une zone proche du centre-ville mais moins dense afin d'offrir une possibilité d'implantation optimisée et d'évolution future.

La parcelle concernée a une contenance de 8 931 m². Elle se situe à proximité immédiate du

centre d'incendie et de secours de la commune, en second plan par rapport à la route de Périgueux. Cette situation présente une relative discrétion et un accès rapide aux axes de communication. Dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne, une implantation sur la partie la plus plane permettra une organisation plus optimisée de l'enceinte.

L'ensemble du site sera clôturé selon les prescriptions de la Gendarmerie et les bâtiments seront éloignés de ces clôtures de 4,00m pour les bâtiments de service et de 2,00m pour les logements. En complément de ces clôtures, les limites proches des habitations voisines pourront être végétalisées afin de garantir une intimité confortable. Le chemin de castine existant sera impacté par la construction car la future caserne de gendarmerie s'implantera plutôt en partie centrale afin de profiter de l'affaiblissement de la pente. Le chemin, s'il est conservé, devra donc être dévié le long de la clôture du cimetière. Une implantation parallèle aux courbes de niveaux sera majoritairement privilégiée afin de limiter les terrassements à des déblais/remblais.



INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

Locaux de service

Ces locaux, objet principal de l'opération, pourront être situés en avant-plan par rapport aux logements de fonction afin de faciliter l'identification et l'accès à cette zone qui doit rester très fonctionnelle. Cette disposition évite la vue de la zone bureaux sur le cimetière. Cette zone disposera d'un accès indépendant pour les véhicules de service. Les bureaux seront accessibles au public par un accès spécifique, aménagé selon les règles d'accessibilité en vigueur. Un accès carrossable permettra de relier la zone de services et la zone des logements (zone familles) et offrira un accès de secours aux véhicules de service. Les locaux en eux-mêmes, au fonctionnement très contraint par les procédures internes de la Gendarmerie (afin de garantir notamment la sécurité des personnels et le respect des lois) et les impératifs de réactivité liés à l'activité même de l'équipement, devront être conçu en totale adéquation avec les exigences indiquées dans les deux volets du référentiel d'expression des besoins de la Gendarmerie Nationale.

Logements

Le référentiel des besoins fourni par la Gendarmerie demande la création de 6 logements (1 T3, 3 T4 et 2 T5). Ceux-ci devront s'organiser dans la parcelle afin de générer le moins possible de terrassements et de limiter à la fois les coûts et l'impact visuel de l'équipement. Les demandes de

la Gendarmerie sont assez classiques au niveau de l'organisation des logements et ceux-ci pourraient être organisés de manière à privilégier une orientation Sud-Est des séjours et de la majorité des chambres. Il est proposé une typologie de maisons individuelles s'inscrivant dans la pente. Le recours à une organisation de logements en bandes pourrait être une solution intéressante en fonction du rapport de l'étude géotechnique qui sera réalisée dans les phases suivantes de l'opération, afin de minimiser le nombre de points porteurs. Afin d'optimiser la répartition des logements sur cette parcelle contrainte (à la fois en surface et en raison de la pente du terrain), une organisation en duplex est préconisée pour l'ensemble des logements. A l'instar de tous les logements neufs, ils sont soumis aux règles d'accessibilité et devront donc présenter une unité de vie (cuisine, salle d'eau et séjour transformable en chambre ou chambre indépendante) accessible aux personnes à mobilité réduite. En revanche, il est exigé par la Gendarmerie une chambre indépendante accessible PMR au rez-de-chaussée pour les T4 et T5 et non la simple possibilité d'aménager le séjour en chambre. Le recueil d'expression des besoins fourni par la Gendarmerie Nationale indique en revanche toute une série de prestations techniques exigées en termes de comptage différencié, de pérennité des matériaux, qu'il conviendra de transmettre au maître d'œuvre qui sera retenu pour réaliser l'opération.



FORMATION DES ELUS

Mardi 9 novembre, une trentaine d'élus étaient réunis dans la salle culturelle Jean-Fourloubey à Villamblard pour une journée de formation sur le thème « Comprendre et acquérir les fondamentaux des finances locales ». Cette séance était à l'initiative de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord. L'objectif principal était de donner aux conseillers municipaux et communautaires les compétences de base en la matière, pour les utiliser.

Au cours de la première année de leur mandat, les élus sont encouragés à suivre une formation. Sous l'impulsion de sa présidente Marie-Rose Veyssière, la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord et ses communes membres ont un peu devancé le dispositif légal, s'engageant dans une démarche innovante de formation d'élus mutualisée. Un travail a été réalisé avec idéalCo, une société disposant d'une plateforme collaborative de formation destinée aux collectivités.

La journée du 9 novembre était animée par le formateur Laurent Rey.



ECOLES

Le premier conseil d'école du RPI s'est tenu jeudi à Issac. Ce fut l'occasion de faire connaissance

avec les nouvelles enseignantes et représentants des parents d'élèves. Après la présentation des projets de chaque école, tout le monde a pu discuter autour du verre de l'amitié.



INCIVILITES AUX PAV

Attention ! La commune intensifie son action contre les incivilités qui perdurent concernant le non-respect du dépôt des ordures ménagères dans les bacs prévus à cet effet. Chaque sac laissé à proximité des bacs est désormais ouvert

puis ramené à son propriétaire en présence de la gendarmerie lorsque des indices sont repérés. Plusieurs plaintes ont déjà été déposées par la commune et des contraventions vont suivre...

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à M et Mme BLOQUET qui reprennent le bar restaurant de Villamblard.



Parents de quatre garçons, ils arrivent du Nord Pas de Calais et comptent bien nous faire apprécier la cuisine de leur région d'origine. « Chez Gillou et Lili » vous propose en plus du bar, des repas ouvriers (sur place et à emporter) à midi du lundi au vendredi et un snack / friterie, midi et soir tous les jours, même le week-end. Pour les joindre : 05 53 80 89 09 – 06 21 39 07 17.

L'épicerie « Lou Fette »

Un nouveau lieu a ouvert ses portes à Villamblard le 13 novembre. Située au 33 avenue du Dr Edouard Dupuy, face à la halle, l'épicerie « Lou Fette », dirigée par monsieur Boucherie, est un projet familial.

L'épicerie se compose de deux espaces, l'un est une épicerie classique avec les produits essentiels ainsi que des produits bio ; l'autre est une épicerie fine dans laquelle vous pourrez découvrir les produits de « Lou Fette », foie gras, plats cuisinés et produits frais autour du canard.

Ses recettes, que son équipe aura plaisir à vous faire déguster le 1er samedi de chaque mois, sont labellisés IGP (indication géographique protégée) garantissant une chaîne 100 % Périgord.

Bien d'autres produits tels que des vins, des apéritifs, des biscottes, des chocolats... ont été soigneusement sélectionnés afin de mettre en avant le savoir-faire de notre belle région. L'épicerie vous propose également le service de café et thé bio à toute heure.

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 7h30 à 19h00 sans interruption,

le dimanche de 7h30 à 12h00



AIVAP

Vous êtes âgé(es) et vous êtes dans l'incapacité d'effectuer certaines tâches de la vie courante, votre état de santé vous handicape et vous rencontrez des difficultés, vous souhaitez être aidé, votre famille s'agrandie, vous êtes débordé(es) ? La mission de l'AIVAP est « votre bien être à domicile ».

Des services de confiance faits pour vous : ménage, repassage, courses, garde d'enfants, soutien scolaire, garde de résidence, soins et promenade d'animaux, repassage linge, aide à la toilette, habillage, préparation de repas, aide au lever/coucher, compagnie, garde malade.



Mais l'AIVAP c'est aussi pour 9.90 € des portages de repas à domicile composés d'une soupe, entrée, plat, fromage, dessert et pain. Ces menus, équilibrés, sont élaborés et livrés par Hervé SALEM, traiteur à Villamblard et respectent les régimes alimentaires.

N'hésitez pas à contacter l'AIVAP au 17 av Edouard Dupuy de 9h à 16h les lundi, mercredi, jeudi et vendredi et les mardis de 8h à 12h (15h par téléphone). Tel 05 53 81 94 64 email aivap.assad@wanadoo.fr site www.aivap.fr.

SOUTIEN PARTAGE EVASION

L'espace de vie Soutien Partage évacion a fait sa rentrée. Structure associative agréée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et labellisée éducation populaire, elle accueille les habitants de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, les anciens comme les nouveaux arrivants.

Sa présidente, Marie-Pierre Bonnamy, et les membres du bureau, Brigitte, Denise et Michèle, constatent que depuis dix-sept ans, l'engagement des bénévoles a fait grandir cette association afin de répondre aux demandes variées de la population. Cela a permis la création de plusieurs emplois et un dispositif pour être formateur et accompagnateur de jeunes adultes.

Six salariés, Sandrine, Karine, Éric, Chloé, Laura et Léa, travaillent avec Vanina, la

coordinatrice de cet espace. Le Point info et informatique est ouvert à tous du lundi au jeudi, de 10 à 12 heures, dans les locaux de la Maison des communes à Villamblard, et le jeudi, de 14 à 16 heures, à la mairie de Maurens. Il accueille ceux qui souhaitent se renseigner, s'orienter dans les démarches administratives ou découvrir les activités mises en place. Les salariés écoutent et accompagnent tout un chacun dans ses projets. Des ordinateurs sont à disposition de tous et le wifi est gratuit. Il est conseillé de prendre rendez-vous par téléphone au 05 53 81 33 62 ou par mail à soutienpartageevasion@gmail.fr.

L'Espace du Buguet, près de la distillerie Clovis-Reymond, est lieu de vie. Il accueille de nombreuses activités intergénérationnelles, des conférences et des stages, y compris pendant les vacances scolaires. Au programme : conversation anglaise, marche, P'tite Frip, accompagnement de la scolarité, atelier théâtre, ateliers créatifs, occitan, café des bébés, sorties culturelles, anim'ados, mémoire de vie et de nos villages, marché de Noël. L'association a fait l'acquisition d'un mini-bus avec l'Entente de football Grignols Villamblard (EGV) pour aider aux déplacements des personnes.

Adhésion : adulte, 13 euros ; moins de 18 ans, 6 euros.



BIBLIOTHEQUE

Nous préparons la Nuit de la Lecture et nous espérons vivement qu'elle puisse avoir lieu dans ce contexte particulier. Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 21 janvier à 19h à la mairie de Villamblard.



VOISINAGE ET PLANTATIONS

Vérfié le 13 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Distance par rapport au terrain voisin

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

À noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

Cette distance minimum peut être fixée par les règles locales prévues par les règlements particuliers existants ou les usages locaux constants et reconnus. S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure à votre terrain). Il est alors possible de demander à votre voisin d'élaguer ou d'abattre l'arbre, à condition de prouver que vous subissez un trouble réel, excessif et anormal dans votre environnement. Si vous n'obtenez pas gain de cause, vous devez faire appel à un conciliateur de justice puis faire un recours auprès du tribunal judiciaire.

Mode de calcul : la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre. Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

Il doit adresser au voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales un courrier en recommandé avec accusé de réception. En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice (procédure gratuite), d'une médiation (démarche payante) ou d'une procédure participative : (démarche payante avec recours à un avocat). À savoir : entreprendre cette démarche est une étape préalable incontournable pour engager ensuite un recours éventuel devant le juge.

Plantations existant depuis au moins 30 ans

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, mais qu'elles sont situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, ou sont situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété et dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans, alors seule une démarche amiable (recherche d'un accord) peut être envisagée auprès du voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales.

Entretien

Branches : La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.

Racines ronces : Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Plantations mitoyennes (haie...) : L'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

Cueillette : Plantation appartenant au voisin : vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété. Plantation mitoyenne : les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des propriétaires. Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause : naturelle (les fruits tombent tout seuls), chute provoquée (par secousse par exemple), ou cueillette directe.

LES ELFES

Tous les amoureux de la flèche s'étaient donné rendez-vous, dimanche 7 novembre, au lieu-dit Floyac à Villamblard, où débutaient les championnats du monde d'archerie libre, sur le terrain de la Compagnie des Elfes.

Après avoir célébré les dix ans du club il y a quelques mois, et après avoir arraché six médailles au Parcours France en août dernier à Saint-Saud-La-Coussière, le club a été retenu pour accueillir une des premières étapes de ce mondial.

Nathalie Theilmann, présidente de la Compagnie, Isabella Leprince, trésorière, Gérard Guillaume, secrétaire, et Garry Leprince, chargé de la communication, ont accueilli les 45 participants pour le premier départ des pelotons à 9 heures. Les épreuves du concours se sont déroulées en deux niveaux. D'abord sur un parcours de cible constitué de cartes, puis sur un parcours composé d'animaux factices en trois dimensions.



Les néophytes souhaitant s'essayer à l'archerie sont accueillis sur ce site le mercredi et samedi après-midi sur réservation, dans une ambiance sportive et familiale. Renseignements par courriel à leselfestiralarc@gmail.com, au 06 95 67 95 69 ou au 06 16 78 44 88 ou sur le site internet de la Compagnie <https://les-elfes.e-monsite.com/>.

TENNIS CLUB

Le Tennis Club Villamblardais a encore les yeux dans les étoiles après sa quinzaine de juillet et un tournoi qui fera date. Ils étaient au total 70 compétiteurs et les fins de tableaux, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, ont tenu en haleine un public chaleureux, venu nombreux.

La jeune classe bergeracoise des Luhan le Corvec et Raphaël Guilhem a dû rendre les armes devant le talent de l'Argentin du TC Vignes, Francisco Tayana. De leur côté, la Boulazacoise Anaïs Picaud et Virginie Urschel, du TC Bergerac, ont livré une belle finale, en trois sets. Anaïs a ainsi remporté son second titre sur les courts villamblardais.



Mention spéciale pour le jeune Noé Trouvé, natif de Villamblard : si l'enfant de la balle a grandi,

il n'a rien perdu de ses compétences dans un sport dont il s'est pourtant éloigné ces dernières années. Le temps d'un tournoi sur ses terres, il les a remises au goût du jour dans un engagement sans faille et une belle puissance athlétique. Et sa maîtrise technique a fait, pendant six tours, l'admiration de tous.

L'équipe organisatrice du tournoi, composée de bénévoles, donne rendez-vous pour 2022.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le 13 octobre 2021. Après le vote des budgets, le nouveau bureau a été élu. Il s'agit de Serge FOURLOUBEY Président, Marie Ange MUNOZ Vice Présidente, Didier MARCHAND Trésorier, Eric LECOINTRE Trésorier Adjoint, Krystel HAMON Secrétaire, Jean François LABADIE Secrétaire Adjoint.

Plusieurs manifestations sont prévues pour animer le village. L'équipe se penche notamment sur la journée du 18 juin 2022 où une animation pourrait mettre en scène des véhicules militaires anciens. Une exposition de véhicules anciens complèterait la journée. Les propriétaires locaux de véhicules anciens seront certainement sollicités...

MARCHE DE NOËL

Dimanche 5 décembre a eu lieu sous la halle le traditionnel Marché de Noël organisé par l'association SPE en partenariat avec les habitants du village, qui avaient magnifiquement décoré la halle, ainsi que l'APE.



De très beaux stands de poterie, de bijoux, de miel ou de confiture ont ravi les passants qui se sont réchauffés avec un verre de vin chaud et des crêpes. Soulignons que les enfants de la garderie de Villamblard avaient confectionné de très belles créations avec l'employée municipale. Au château, le père Noël accueillait les enfants qui pouvaient faire leur liste et la mettre dans la boîte aux lettres et ils ont joué aux échecs avec un maître des échecs.

A l'issue de cette belle journée, les habitants ont fait une balade aux flambeaux à travers les rues du village. Pour la 1ère fois, l'association a organisé un concours de décorations de Noël et un jury de bénévoles a fait le tour du bourg afin de récompenser la plus jolie. Peu d'habitants avaient décoré leur maison...gageons que l'année prochaine, le village brillera de mille feux !

ARTISANS - COMMERÇANTS

Bâtiment

AGELEC 24	
Électricité M. Bonhomme Cyril	06 26 92 61 75
AUSTIN Tim	
Menuiserie traditionnelle	05 53 80 78 73
BERNAZEAU Alain SARL	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 94 79
CHARPENTE JUL'S	
Charpente éco construction bois.....	06 22 82 56 83
Ets DESMARTIN	
Maçonnerie Rénovation neuf ancien.....	06 41 51 38 22
FOURLOUBEY Didier	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 99 06
JMP Energies	
Electricité Alarmes Chauffage.....	05 53 81 22 04
LJ CONSTRUCTION SARL	
Maçonnerie Assainissement Terras.....	05 53 81 97 04
POOK Stephan	
Électricité générale	06 42 25 24 82
PUYJEANNE Cyril	
Plomberie Zinguerie	05 53 81 10 81
STAELENS Constructions	
Maçonnerie Couverture assainis.....	05 53 81 13 56
	06 32 92 51 93
STEINER Michel	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 91 93

Travaux Publics

SOTRAFOR	
Entreprise Travaux publics	05 53 81 94 60

Aménagement paysager

DUMAS Christelle	
Fleuriste en auto entreprise	07 85 93 69 01

Immobilier

MICHELIN Virginie	
Agent immobilier	07 86 36 46 88

Quincaillerie / Mécanique

BEAUGIER Josiane	
Quincaillerie	05 53 81 90 04
GARAGE du PONTILLOU	
Garage Renault	05 53 81 92 60
ROUSSEAU Vincent	
Motoculture de plaisance / ramonage	05 53 81 94 58
	06 79 69 92 53

Alimentation

BOULANGERIE du croquant.....	05 53 80 29 05
CHEZ GILOU ET LILI	
Bar restaurant	05 53 80 89 09
	06 21 39 07 17
CLOVIS – REYMOND	
Distillerie	05 53 81 90 01
EPICERIE LOU FEDJE	05 47 19 12 87
LE FOURNIL DE VILLAMBLARD Laëtitia et David"	
Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie	06 31 93 27 04
PROXI SUPER	
Alimentation Tabac Journaux Essence....	05 53 81 94 89
SALEM Hervé	
Cuisinier Traiteur	05 47 19 80 75 / 06.09.26.10.44



ARTISANS - COMMERÇANTS

Artisanat / Arts

Atelier Blanch'ART
 Restauratrice mobilier d'art 06 11 69 14 52
 LABATTU Maryse
 Sculpteur modelleur tailleur de pierres 06 07 75 88 99
 Ornementiste 05 53 81 39 65

Couture

DES FILS ET CECILE
 Mode et créations 06 31 96 13 56
 Kristelle CHEVENOT
 Couture 06 48 14 12 71

Soins

AU FIL DE L'HAIR - Maud De Alphonso
 Salon de coiffure 05 53 80 21 29
 CAUCHOIS Agathe
 Shiatsu Bien être Relaxation 06 40 99 84 37
 ÉVASION COIFFURE Laëtita BERLAND
 Salon de coiffure 05 53 81 95 07
 JOUENNE Christine
 Salon de coiffure 05 53 80 11 14
 LES CISEAUX BLEUS Patrick TORNEY
 Salon de coiffure 05 53 81 96 74
 PASCALE Coiffure
 Coiffure à domicile 05 53 81 91 93 / 06 07 37 29 60
 SOIN DE SOIE
 Esthétique 05 53 80 73 41

Animaux

Johnny ROUSSELOT DASTE
 Tou Tou pour Animo 06.13.97.61.14

Hébergements

Asso NATURE LOISIRS SPORTS
 Hébergement de groupes 05 53 81 90 13
 AUSTIN Tim et Sarah
 Gîtes 585 Chemin des 3 maisons
 CAMPING « Le Pontillou »
 Stéphane et Thierry 06 95 09 24 91
 CANTELAUBE Evelyne
 Gîte du Parc 05 53 81 09 92
 06 79 66 58 75
 GRANGE Philippe
 Gîtes 111 chemin du Charretier 09 71 49 79 25
 KIERS Raymonde
 Chambres d'hôtes 05 53 81 94 65
 LA BASTIDE DU ROY M.Mme EGGEN
 Gîtes et chambres d'hôtes 05 53 80 19 49
 06 42 94 46 03
 MARCHAND Didier
 Gîtes du Breuilh 06 82 14 37 67
 MERRIFIELD Michaël
 Gîtes 335 Côte des Mimosas
 RAMOS-JORGE Marie et Jésus
 Gîtes du Lorient 05 53 81 95 23

Personnes âgées

MILETO Stéphane
 Accueil personnes âgées 05 53 80 42 32
 PRIAT Raymonde
 Accueil personnes âgées 05 53 80 00 37

Divers

ALLIANCE FORETS BOIS
 Coopérative Forestière 05 40 12 02 00
 CREDIT AGRICOLE
 Banque 08 10 04 42 32





*Cette année encore la crise
sanitaire nous contraint
d'annuler la cérémonie des vœux
mais nous espérons sincèrement
vous retrouver pour un moment
convivial dès que la situation
nous le permettra.*

*En attendant toute l'équipe
municipale vous présente ses
MEILLEURS VŒUX pour 2022*